

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2023
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2023
(accusé de réception du 17/07/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°1

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.

Budget principal

La part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) pour 4 703 701,46 € permet de couvrir le déficit d'investissement reporté (4 703 701,46 €-ligne D001).

Les restes à réaliser 2022 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	4 891 591,62 €
Recettes	4 891 591,62 €

La part du résultat de fonctionnement affectée en fonctionnement (5 087 160,53 € - ligne R002) permet :

- de subventionner à hauteur de 1 000 000 € le budget annexe de collecte et traitement des déchets nouvellement créé. Cette subvention constitue un reversement lié au résultat de fonctionnement 2022 (compte 67441) ;

- d'augmenter de 500 000 € la provision pour dépenses imprévues en raison des hausses prévisibles des matières premières, des énergies et des contrats de prestations (chapitre 022).

Cette provision pourra être activée de manière rapide par arrêté de la présidente. La présidente devra obligatoirement rendre compte à l'assemblée délibérante de l'utilisation de la dépense dès la première session qui suit l'opération.

En parallèle, l'augmentation des recettes fiscales et des dotations à hauteur de 1 559 582 € permet de financer les dépenses de fonctionnement suivantes :

L'ajustement des recettes fiscales et dotations :

01.73111.	Contributions directes	+74 761,00
01.73112.	CVAE	+893 498,00
01.73114	IFER	+18 640,00
01.73113.	TASCOM	-85 275,00
01.7382.	Fraction de TVA	+372 123,00
	Total chapitre 73	+1 273 747,00
01.748313.	Dotation de compensation de la réforme de la TP (DRCTP)	+ 97,00
01.74124.	Dotation d'intercommunalité	+ 5 628,00
01.74126.	Dotation de compensation	+12 306,00
01.74833.	Compensation fiscale CET	+267 163,00
01.74834.0	Compensation fiscale taxes foncières	+641,00
	Total chapitre 74	+ 285 835,00

Les dépenses complémentaires sont les suivantes :

01.7391172.300	Dégrèvement TH locaux vacants 2022	26 700,00
811.611.520	Hausse des prix / contrat eaux pluviales	40 000,00
422.6745.710	Dispositif coup de pouces pour les jeunes (complément de l'enveloppe)	7 500,00
01.6817.300	DAP / Provision pour dépréciation de créances	47 800,00
811.6281.520	Adhésion au réseau régional Redagio (délibération du 8/12/2022)	4 500,00
020 ;6718 ;300	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	190 000,00
01.6615.300	Intérêts ligne de trésorerie	23 500,00
	Total	+340 000,00 €

Par ailleurs, le calcul de l'attribution de compensation provisoire 2023 y compris la régularisation du paiement du service informatique 2022 de Briec sur l'attribution de compensation 2023 conduit à la modification des inscriptions budgétaires suivantes :

D 01.739211	Attribution de compensation / fonctionnement à verser	-72 323,00
R01.73211	Attribution de compensation/ fonctionnement à recevoir	+227 554,00
R01.13246	Attribution de compensation/ investissement à recevoir	+95 413,00
D 01.13246	Régularisation AC Briec	+8772,00
D 01.673/13141	Annulation facturation prestations informatiques 2022 / Briec	+32 735,00

Tous ces ajustements permettent d'améliorer l'autofinancement et de financer les dépenses d'investissement suivantes et de réduire l'emprunt inscrit au budget primitif pour un montant de 5 058 525,53 € :

020.2031.44506	AMO / réseau de chaleur (année 2023)	70 000,00
01.2033.73501	Avis d'insertion marchés publics	22 000,00
01.16878.300	Ré imputation remboursement emprunt CAF	10 000,00

A noter, enfin, le versement d'une subvention à Air Breizh (chapitre 204) pour l'achat d'un analyseur à particules pour 17 000 € (initialement prévu au chapitre 21).

Budget assainissement affermé

La fusion des deux anciens budgets annexes (DSP et régie) sur l'exercice 2023 a pour conséquence le cumul des résultats sur le nouveau budget annexe.

Le résultat affecté en totalité en fonctionnement (5 949 465,40 € -ligne 002) permet de financer :

<i>Sur la régie</i>		
6061.520	Frais d'électricité	150 000,00
6063.520	Fourniture de petit équipement (redimensionnement de la régie)	9 000,00
6135.520	Location d'un véhicule / direction de la régie	2 700,00
673.300	Annulation de titre sur exercices antérieurs	7 000,00
<i>Sur la DSP</i>		
611.520	Hausse des prix / contrat incinération boues au SIDEPAQ	80 000,00
6811.300	Dotation aux amortissements / créances douteuses	60 741,00
Total		309 441,00

Le résultat d'investissement (+554 727,87 € - ligne R001) permet de réduire pour un montant de 351 958,60 € l'emprunt inscrit au budget primitif et de financer les opérations suivantes :

<i>Sur la régie</i>		
	Besoin de financement des restes à réaliser	76 069,27
2182.520	Achat de 2 véhicules / extension régie (coût global : 90 000 €)	50 000,00
<i>Sur la DSP</i>		
2182.520	Remplacement de deux véhicules non prévus au BP et un véhicule partagé avec le budget eau	76 700,00
	Total	202 769,27

L'autofinancement complémentaire dégagé permet d'annuler la totalité de l'emprunt inscrit soit 3 381 775 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement pour un montant de 2 610 208 €.

Budget SPANC

Le déficit d'exploitation cumulé constaté (59 109,65 €-ligne 002) est comblé par l'inscription de recettes complémentaires suivantes (72 000 €) :

7062	Facturation bon fonctionnement (montant BP sous-évalué)	42 000
7711	Application pénalités pour /non-réhabilitation des installations	30 000

Ces recettes complémentaires et des transferts entre chapitre viennent également financer les dépenses suivantes non prévues au budget primitif :

6215.520	Remboursement de personnel au budget principal	26 000,00
6227.520	Frais d'honoraires et de contentieux	1 000,00
6817.300	Dotation pour créances douteuses	765,00
673.520	Annulation de titre sur exercices antérieurs	3 000,00
6811.300	Dotation aux amortissements	287,00
	Total	31 052,00

Le résultat d'investissement (24 726,17 €) permet de couvrir le besoin des restes à réaliser à hauteur de 17 388€.

Le budget est présenté en suréquilibre en investissement (+18 125,17€). Pour rappel, le budget primitif en investissement était en suréquilibre à hauteur de 10 500 €.

L'inscription de travaux pour la réhabilitation des installations des particuliers (150 000 €) est financée à 100 % par les subventions AELB.

Budget annexe zones d'activités

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt) 9 776 425,02€

Le résultat de fonctionnement de 10 812 € est affecté en totalité en fonctionnement - ligne 002.

Budget collecte et traitement des déchets

La subvention de 1 000 000 € versée par le budget principal permet de financer les dépenses et les ajustements suivants :

6184.210	Frais de formation des agents	10 000,00
6475.520	Frais médicaux	1 500,00
6817.300	Dotation pour créances douteuses	23 945,00
7331.520	Ajustement de la fiscalité (TEOM)	-21 160,00
	Total à financer	56 605,00

L'autofinancement dégagé permet de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au BP de 943 395 €.

A noter, l'inscription complémentaire de 13 000 € pour les écritures d'ordre d'amortissement.

Budget location bâtiments économiques

Le déficit d'investissement reporté (203 272,91 € - ligne D001) est couvert par le suréquilibre du budget primitif voté (+188 867 €) et l'emprunt d'équilibre (14 405,91 €).

L'excédent de fonctionnement cumulé (10 456,83 € - ligne D002) finance l'ajustement des prévisions de hausse d'énergies.

Les travaux à l'usine relais du petit Guélen pour un montant de 63 500 € (chapitre 23) sont financés par l'emprunt.

Budget transports urbains

Le résultat cumulé d'investissement reporté (414 026,15 € - ligne R001) permet de financer les restes à réaliser (305 175,42 €) et de réduire l'emprunt d'équilibre.

La part de l'excédent affecté en fonctionnement (+3 412 700,02 €) finance le complément de la contribution à Keolis votée au BP suite à la signature de l'avenant n°8 (+ 1 100 000 €).

L'autofinancement (virement à l'investissement) permet de financer un reliquat de 5 000 € pour le débouclage de l'opération allée Meilh Stang Vihan, des dépenses d'avis d'insertion (5 000 €) et d'annuler l'emprunt inscrit au budget primitif soit 373 460 €.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre pour 2 038 090,75 €.

Budget eau potable

La fusion des deux anciens budgets annexes (DSP et régie) sur l'exercice 2023 a pour conséquence le cumul des résultats sur le nouveau budget annexe.

Le résultat affecté en totalité en fonctionnement (10 571 825,56 €-ligne 002) permet de financer :

<i>Sur la régie</i>		
605.520	Hausse prix de l'eau (intégration participation aux réseaux du SMA, régularisation 2022 et 2023)	87 000,00
6135.520	Location d'un véhicule / direction de la régie	2 700,00
611.520	Externalisation des relevés de compteurs	13 300,00
6063.520	Fournitures petit équipement suite vol	40 000,00
<i>Sur la DSP</i>		
605.520	Hausse prix de l'eau (intégration participation aux réseaux du SMA, régularisation 2022 et 2023)	95 000,00
605.520	Traitement des métabolites (avenant 8 contrat Quimper/ Ergué-Gabéric) régularisation 2022 et 2023	53 800,00
6743.520	Breizh Bocage/Remboursement au sivalodet et à l'Epab non prévu au BP	23 000,00
6817.300	Dotation / provision dépréciation des créances	139 707,00
	Total	454 507,00

Le résultat d'investissement (+645 621,12 €- ligne R001) permet de réduire pour un montant de 214 560,50 € l'emprunt inscrit au BP et de financer les opérations suivantes :

<i>Sur la régie</i>		
	Besoin de financement des restes à réaliser	54 360,62
2182.520	Achat de 3 véhicules / extension régie hausse prix de l'eau (montant global : 135 000 €)	75 000,00
<i>Sur la DSP</i>		
2031.520	Etudes expertise réseaux Hausse prix de l'eau	25 000,00
2182.520	Remplacement d'un véhicule non prévus au bp et un véhicule partagé avec le budget assainissement	43 600,00
2313.520	Gros travaux usine de Troheir, Quimper	200 000,00
	Total	397 960,62

L'autofinancement complémentaire dégagé permet d'annuler la totalité de l'emprunt inscrit.

A noter également la régularisation de TVA sur des factures rectificatives d'achat d'eau émises par le SMA qui permet de dégager la somme de 45 250 € (paiement HT et non TTC) et la régularisation des amortissements des subventions versées de l'ancien syndicat Pen Ar Goyen suite au procès-verbal de transfert (930 975 €).

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement pour un montant de 8 600 859,06 €.

Budget activités portuaires

Le résultat d'exploitation affecté en fonctionnement (366 658,06 € - ligne R002-) permet de financer des dépenses complémentaires d'entretien du port pour un montant de 10 000 €.

Le résultat d'exploitation affecté en investissement (27 569,65 € - ligne R1068) couvre le déficit d'investissement (7 355,65 €-ligne D001) et les reports de crédits pour un montant de 20 214 €.

L'autofinancement (virement à l'investissement) complète le financement des études de solidité des quais pour 10 000 €.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre de 346 658,06 €.

Budget valorisation des énergies renouvelables

La part du résultat affecté en fonctionnement (20 000 € –ligne 002) finance les dépenses de fonctionnement complémentaires suivantes :

606.520	Achat de matières premières (boues)	10 000,00
6951.300	Impôts sur les bénéfices (complément)	10 000,00
	Total	20 000,00

Le besoin de financement des restes à réaliser (3 384,51 €) et le déficit d'investissement (808 773,08 €- D001) sont financés par le suréquilibre du budget primitif (+14 680 €), le résultat affecté en investissement (75 791 € -compte 1068) et l'emprunt d'équilibre (721 686,59 €- compte 1641).

Budget restauration collective

Le résultat cumulé d'investissement reporté (214 231,53 €- ligne R001,) permet de financer les restes à réaliser (34 090,30 €) et de réduire l'emprunt inscrit au BP (-180 141,23 €)

Le résultat affecté en fonctionnement (683 963,52 – ligne R002) permet de dégager de l'autofinancement et de solder la totalité de l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif.

A noter également, l'ajustement des inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre d'amortissement (+2 000 €).

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre (+513 765,75€).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif, tel que spécifié ci-dessus.